

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 JANVIER 2021
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AULNE

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,

- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2003-0043 du 17 janvier 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2011-1535 du 9 novembre 2011 portant modification du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015287-0001 du 14 octobre 2015 modifié renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne ;
- VU** La désignation du président de l'association des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale des Côtes d'Armor du 21 octobre 2020 ;
- VU** la désignation du président de l'association des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale du Finistère du 27 octobre 2020 ;
- VU** la désignation du président du directeur général de la société SHEMA en date du 27 août 2020 ;
- VU** La désignation du président de Brest métropole en date du 17 septembre 2020 ;
- VU** La désignation du président du Syndicat des eaux du Poher en date du 12 octobre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- Au 1^o), les mots

« Roger MELLOUET, conseiller départemental du canton de Pont-de-Buis-les-Quimerç'h » sont remplacés par les mots « Armelle HURUGUEN, conseillère départementale de Quimper »

et les mots

« - Représentants des maires du Finistère

Mme Gaëlle NICOLAS, maire de CHATEAULIN
M. Christian NICOLAS, adjoint au maire de CHATEAUNEUF DU FAOU
M. Paul GLEVAREC, 1^{er} adjoint au maire de PLEYBEN
M. Michel CARO, maire de PORT LAUNAY
M. Emile LE COZ, 1^{er} adjoint au maire de BOLAZEC
M. Jean FAILLARD, 1^{er} adjoint au maire de BRENNILIS
M. Jean-Yves GOLHEN, conseiller municipal de CHÂTEAULIN
M. Bernard IDOT, conseiller municipal de CROZON
M. Dominique CONNAN, 1^{er} adjoint au maire d'HUELGOAT
M. Roger LARS, maire de LANDEVENNEC
M. Alain HAMON, 1^{er} adjoint au maire de LOQUEFFRET
M. Claude STRULLU, adjoint au maire de LOTHEY
Mme Marguerite ANSQUER, conseillère municipale de SAINT COULITZ
M. Stéphane L'HELGOUALCH, 1^{er} adjoint au maire de SAINT SEGAL

- Représentants des maires des Côtes d'Armor

Mme Marie-Hélène LE BIHAN, maire de LE MOUSTOIR
M. Claude LOZAC'H, maire de LOHUEC
Mme Lise BOUILLOT, maire de CALLAC

- Représentants des établissements publics locaux

- Syndicat mixte de l'Aulne
M. Alain PARC, 1^{er} vice-président
- Syndicat des eaux du Poher
M. Michel SALAÛN, président
- Syndicat intercommunal de production d'eau du Stanger
M. Hervé PHILIPPE, président
- Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor
M. Patrick LOSSOUARN
- Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)
M. René LATOUCHE
- Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)
M. Yves-Claude GUILLOU
- BREST METROPOLE
M. Francis GROSJEAN, vice-président de Brest métropole
- ⌚ Etablissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA)
Mme Armelle HURUGUEN, présidente »

sont remplacés par les mots

«- Représentants des maires du Finistère

Mme Coralie JEZEQUEL, maire de Bolazec
Mme Chantal CLOITRE, conseillère municipale de Brennilis
Mme Gaëlle NICOLAS, maire de Châteaulin
M. Didier CHOPLIN, adjoint au maire de Châteaulin
M. Bernard NOËL, adjoint au maire de Châteaneuf-du-faou
M. Yann CUSSET, adjoint au maire de Crozon

Mme Claude MOREL, adjointe au maire de Huelgoat
M. Roger LARS, maire de Landévennec
M. Louis-Marie LE GUILLOU, conseiller municipal de Loqueffret
Mme Aurélie MACACLIN, maire de Lothey
M. Roger LE SAUX, adjoint au maire de Pleyben
M. Gaël CALVAR, maire de Port-Launay
M. Gilles SALAUN, maire de Saint-Coulitz
M. Frédéric DRELON, maire de Saint-Ségal

- Représentants des maires des Côtes d'Armor

M. Cédric Le Moroux, maire de Le Moustoir
M. Jean-Pierre Bourgeois, adjoint au maire de Lohuec
M. Josph LINTANF, adjoint au maire de Callac

- Représentants des établissements publics locaux

Syndicat mixte de l'Aulne

M. Jean-Claude KERSPERN

Syndicat des eaux du Poher

M. Jean-François SARREAU

Syndicat intercommunal de production d'eau du Stanger

M. Hervé PHILIPPE

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor

M. Jean-Yves Rolland

Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Mme Françoise PERON

BREST METROPOLE

M. Laurent PERON

Etablissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA)

M. Georges LOSTANLEN

et au 2°)

les mots

« Représentant de Nautisme en Finistère
Mme Françoise PERON »

sont remplacés par les mots

« Représentant de Finistère 360°
M. Mickaël QUERNEZ »

et les mots

« - Représentant de la direction régionale d'EDF
Mme Martine GIUGE, Directeur général de la SHEMA »

sont remplacés par les mots

« - Représentant de la direction régionale d'EDF
M. Benoît DAUTREY »

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan et mis à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Les secrétaires généraux des préfectures des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, les sous-préfets de Châteaulin, de Morlaix, de Lannion, de Guingamp et de Pontivy et le président de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 26 janvier 2021

pour le préfet, le secrétaire général
de la préfecture,

signé

Christophe MARX